

FEVRIER 2024

Imaginer un Ontario sans pauvreté

2023 Rapport sur la pauvreté
des enfants et des familles



FAMILY SERVICE TORONTO
For People. For Change.



United Way
Greater Toronto

ONTARIO
CAMPAGNE **2000**
**METTONS FIN À LA PAUVRETÉ
DES ENFANTS ET DES FAMILLES**

Reconnaissance du territoire

Campagne 2000 reconnaît les territoires traditionnels et ancestraux où nous travaillons et s'engage à œuvrer dans une volonté de réconciliation. Nous reconnaissons les droits inhérents des Premières Nations, des Inuits et des Métis et leurs droits conférés en vertu de traités et leurs titres et compétences dans l'ensemble du Canada. Nous sommes reconnaissants envers les organisations des Premières nations, inuites et métisses et les personnes qui partagent généreusement avec nous leur savoir et leur expertise. Nous continuerons de nous associer aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis et en collaboration avec eux, travailler à la décolonisation et réclamer les changements nécessaires pour assurer le respect des droits et bâtir une société fondée sur l'équité, la justice, le respect et l'autodétermination au sein de laquelle tous les enfants, toutes les familles et toutes les communautés peuvent s'épanouir.

Introduction

Nous imaginons un Ontario sans pauvreté. À quoi cela ressemble-t-il?

Un Ontario sans pauvreté prioriserait l'équité au travail en versant des salaires décents et en accordant des congés de maladie rémunérés. Nous aurions des programmes stables et bien financés de sécurité du revenu. Il y aurait du logement sécuritaire et accessible pour tout le monde. Les familles auraient accès à des services de garde d'enfants abordables. La santé publique serait une priorité gouvernementale.

Un Ontario sans pauvreté appuierait et mettrait en valeur la diversité. L'Ontario fournirait les ressources nécessaires aux communautés qui historiquement font face à des obstacles pour réussir à cause de la discrimination systémique fondée sur la race, la classe, l'incapacité, le genre ou l'orientation sexuelle dont elles font l'objet.

Fondamentalement, lutter contre la pauvreté, c'est reconnaître les droits de la personne. Il s'agit de réformer des politiques qui semblent conçues pour maintenir les personnes et les familles en situation de pauvreté plutôt que de les aider à en sortir.

Campagne 2000 est née de l'engagement du parlement du Canada à éradiquer la pauvreté des enfants avant l'an 2000. Néanmoins, un quart de siècle plus tard, cette promesse est bien loin de s'être concrétisée. En Ontario et ailleurs, des enfants et des familles continuent à se démener pour se sortir la tête de l'eau.

Comme démontré dans notre rapport de l'an passé, les mesures de soutien au revenu du gouvernement fédéral au cours de la pandémie de COVID-19 ont fait chuter substantiellement la pauvreté des enfants et des familles sur une courte période d'un an. Ce fut un progrès réel. Mais, une fois ces mesures temporaires supprimées, les enfants et les familles pauvres ont sombré bien en dessous du seuil de pauvreté. En 2021, le revenu d'un parent seul avec un enfant était de 12 073 \$ sous le seuil de pauvreté en moyenne et pour un couple avec un enfant, il était de 11 447 \$ sous le seuil de la pauvreté. Par rapport 2020, l'écart de pauvreté atteignait 1386 \$ pour un parent seul avec un enfant et 1429 \$ pour un couple avec un enfant.^{1 2}

L'écart de pauvreté s'est creusé non seulement par rapport à 2020, mais également par rapport à la période pré-pandémique de 2019.

Néanmoins, il y a une leçon claire à tirer de la pandémie : non seulement les mesures gouvernementales peuvent-elles réduire les taux de pauvreté, mais elles peuvent le faire très rapidement. Fort d'un engagement véritable des décideurs, l'Ontario peut agir pour sortir les enfants et les familles de la pauvreté.

Un travail décent pour tout le monde

- Hausser le salaire minimum à 20 \$ l'heure au minimum. Vingt dollars l'heure par rapport à l'actuel salaire minimum sortirait de nombreuses familles de la pauvreté.
- Comblent l'écart salarial entre les femmes et les hommes afin de réduire les niveaux de pauvreté chez les femmes. Les femmes cheffes de famille monoparentale, les femmes racisées, les femmes autochtones et les femmes qui ont des incapacités sont touchées de façon démesurée par la pauvreté. La *Loi sur l'équité salariale* doit être renforcée et le principe du salaire égal pour un travail égal doit être rétabli et appliqué afin que toutes et tous aient un accès équitable au marché du travail et soient rémunérés en conséquence.
- Instaurer dix (10) congés permanents de maladie rémunérés pour tous les travailleurs et travailleuses dans la province afin qu'ils puissent prendre un congé de maladie sans craindre de perdre leur revenu.

Répondre aux besoins des parents et renforcer les réseaux de services de garde d'enfants

- Prioriser la mise en œuvre d'une stratégie de main-d'œuvre dans le secteur des services de garde qui permet aux garderies de fonctionner au maximum de leur capacité d'accueil et qui assure au personnel une bonne formation ainsi que de meilleurs salaires et avantages sociaux.
- Fixer des tarifs abordables pour les familles, à savoir les plafonner à 10 \$/jour et adopter une grille tarifaire régressive pour les familles à faible revenu.
- Investir dans la création de places de qualité dans le secteur public et à but non lucratif et renforcer la capacité du secteur à but non lucratif d'améliorer la qualité des services.

Logement abordable et accessible

- Accroître l'offre de logements et l'accès en créant des logements localement pour y accueillir les ménages locaux. Investir dans une nouvelle stratégie de logement pour créer des logements abordables de tous les types, assurer l'accès à du logement sécuritaire, abordable et supervisé et en prioriser l'accès aux personnes les plus dans le besoin.
- Dans le cas du gouvernement provincial, prioriser et soutenir le secteur du logement à but non lucratif et coopératif pour que les promoteurs investissent dans la construction et le développement de logements communautaires qui demeureront abordables à long terme.
- Venir en aide aux locataires pour empêcher les évictions illégales et l'élimination du contrôle des loyers et restructurer en profondeur la Commission de la location immobilière (CLI).
- Créer un système de données efficace pour les indicateurs de logement en Ontario illustrant les tendances sous-jacentes, la réalité des locataires et la situation des particuliers et des ménages dont les besoins en logement ne sont pas comblés.

Éliminer les écarts en matière de sécurité du revenu

- Doubler le taux des prestations d'Ontario au travail (OT) et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et voir à ce que toutes les mesures de soutien au revenu travaillent de concert pour fournir un revenu atteignant à tout le moins la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (MFRFR-ApI).

- Actualiser les règles de l'aide sociale afin que la Prestation d'invalidité du Canada (PIC) soit considérée comme un revenu non gagné et totalement exempté et ne puisse être déduite des autres paiements de transfert, comme le POSPH. La PIC doit être considérée comme un supplément de revenu et non comme une occasion de réduire les coûts sous forme de recouvrement.
- Investir pour faciliter l'accès équitable et sans entrave à l'aide sociale, notamment investir dans des services adaptés et accessibles pour stabiliser les situations de vie.
- Travailler de concert avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour assurer et accroître l'accès sans entrave de tous les enfants à l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et à la Prestation ontarienne pour enfants (POE).

Investissement en santé publique

- Reconnaître et rendre compte annuellement des coûts physiques et sociaux de la pauvreté pour les particuliers, les enfants, les familles et les collectivités.
- Étendre le financement des programmes communautaires en santé mentale et bien-être pour les jeunes et offrir des programmes culturellement adaptés pour les communautés racisées, les communautés autochtones et d'autres communautés marginalisées.
- Améliorer les politiques publiques en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et y investir afin de s'assurer que les mesures de soutien du revenu visant les familles à faible revenu sont suffisantes, sûres et adaptables aux changements du coût de la vie.

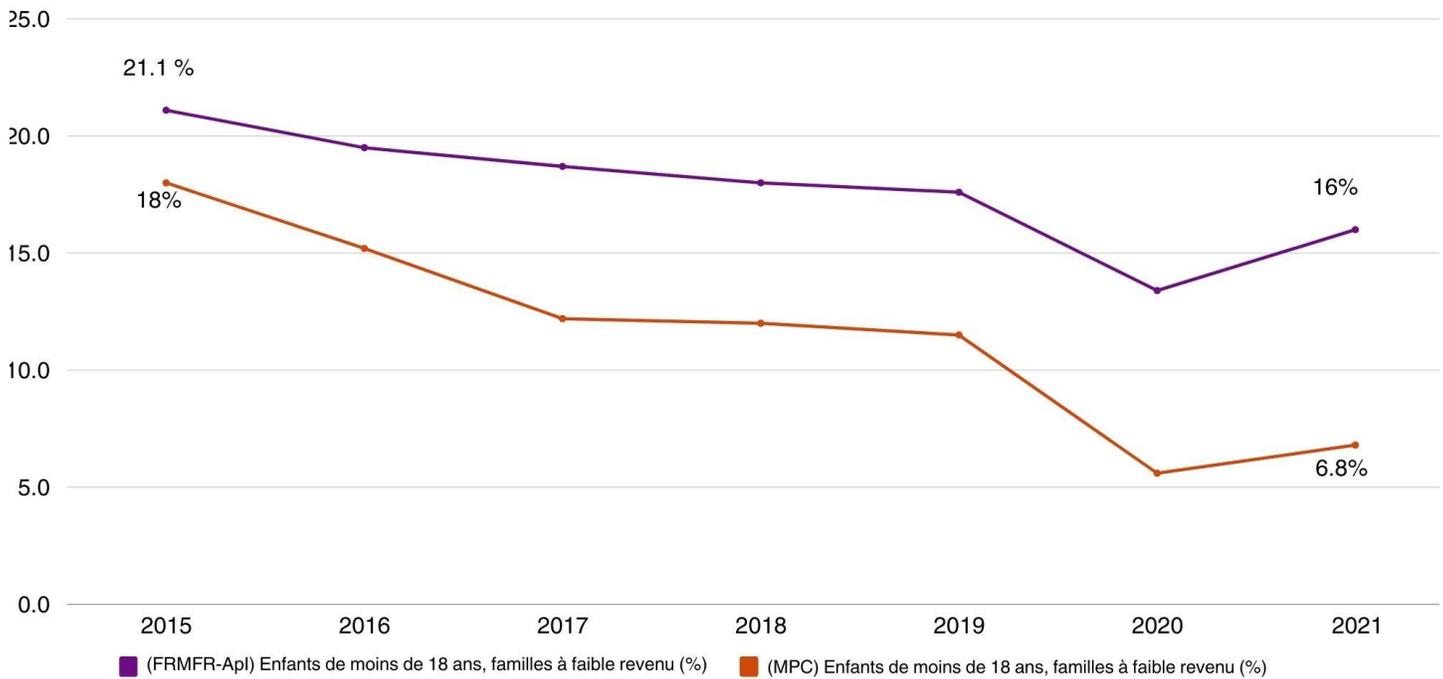
Mesurer la pauvreté

Le présent rapport mesure la pauvreté en utilisant la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (FRMFR-ApI) et les données fiscales annuelles des déclarants. La mesure de faible revenu après impôt tient compte des transferts du gouvernement aux familles (comme l'Allocation canadienne pour enfants). Le seuil de faible revenu correspond à la médiane (50 %) de tous les revenus de sorte que les personnes dont le revenu est inférieur à cette médiane sont considérées en situation de pauvreté. Le Fichier des familles T1 (FFT1) de Statistique Canada est utilisé pour calculer la MFRFR. Les données sont recueillies dans les déclarations de revenus et dans les dossiers de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Le FFT1 est une source fiable et précieuse de données annuelles sur le revenu qui inclut des groupes où la pauvreté est plus prépondérante, notamment la population des territoires, les communautés autochtones vivant dans les réserves, les personnes en milieu d'hébergement collectif et les parents âgés de moins de 18 ans. Les données de Statistique Canada datent de deux ans ainsi les taux de faible revenu dont il est question dans le présent rapport sont fondés sur les données de 2021.

En 2019, le gouvernement fédéral a adopté la Mesure du panier de consommation (MPC) comme seuil officiel de pauvreté au Canada. La MPC mesure la pauvreté en fonction du coût d'un panier de produits et de services nécessaires pour maintenir un niveau de vie « modeste ». La mesure est établie à l'aide de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) qui est fondée sur un échantillon plus restreint et sujet à des erreurs d'échantillonnage. L'ECR exclut systématiquement certaines populations où la pauvreté est prépondérante, notamment les communautés autochtones dans les réserves, les personnes vivant en milieu d'hébergement collectif et les populations vivant en milieu rural ou en région éloignée. Il s'ensuit donc une sous-estimation de la pauvreté et de la pauvreté infantile. Le graphique 1 illustre la disparité des taux de pauvreté infantile en Ontario selon que l'on utilise la MPC ou la MFRFR-ApI. Selon la MFRFR-

ApI, en 2021, 16 % des enfants en Ontario vivaient dans une famille à faible revenu (soit 449 380 enfants), tandis que selon MPC, seulement 6,8 % des enfants en Ontario vivaient dans une famille à faible revenu (soit 190 000 enfants).^{3 4}

Graphique 1 : Comparaison du taux de pauvreté infantile en Ontario (MPC et FRM)



Source: Statistique Canada, tableau 11-10-0018-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - ApI), selon le type de famille et la composition de la famille; et Statistique Canada, tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique, 2021.

Campagne 2000 utilise la MFRFR-ApI pour mesurer la pauvreté, car elle fournit une analyse plus complète des niveaux de pauvreté dans la province vu qu'elle n'est pas sujette à des erreurs d'échantillonnage en raison de la petite taille des échantillons. La MFRFR-ApI prend en compte tous les revenus provenant du marché du travail (p. ex., emplois) et ceux provenant de transferts gouvernementaux (p. ex., régime d'assurance-emploi, prestations provinciales d'aide sociale ou crédits d'impôt)

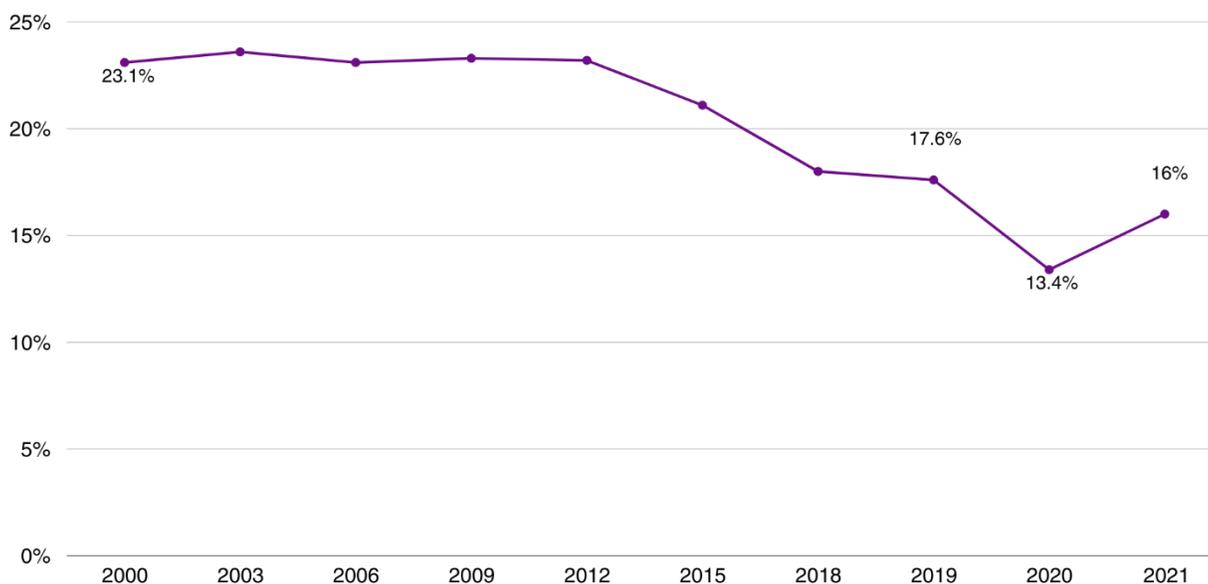
La pauvreté infantile en Ontario

Les enfants vivent en situation de pauvreté parce que leurs familles sont pauvres. Les données de 2021 du FFT1 indiquent que 449 380 enfants âgés de moins de 18 ans vivent en situation de pauvreté en Ontario. Ils étaient 16 % à vivre en situation de pauvreté en 2021, en hausse de 2,6 points de pourcentage par rapport à 2020.⁵

Ce résultat a renversé la tendance positive de l'année précédente. À comparer aux données pré-pandémiques de 2019, en 2020, 121 560 enfants âgés de moins de 18 ans avaient échappé à la pauvreté, une baisse du taux de pauvreté de 4,2 points de pourcentage.⁶

La baisse en 2020 comparativement à l'année précédente s'explique en grande partie par les mesures de soutien au revenu du gouvernement fédéral, comme la PCU versée durant la pandémie de COVID-19.

Graphique 2 : Pourcentage d'enfants vivant en situation de pauvreté en Ontario (moins de 18 ans)



Source: Statistique Canada. Tableau 11-10-0018-01 Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - ApI), selon le type de famille et la composition de la famille, 2021.

La pauvreté des enfants et des familles est la conséquence de facteurs variés et un grand nombre de ces facteurs sont systémiques et contribuent à maintenir les familles dans un cycle persistant de pauvreté. Certaines communautés sont plus susceptibles que d'autres d'être aux prises avec des difficultés économiques en raison de ces facteurs systémiques. Les communautés racisées ou les communautés autochtones (vivant dans les réserves et hors réserve), les personnes en situation de handicap, celles qui n'ont pas de statut d'immigration et les familles monoparentales dirigées par une femme sont quelques exemples des nombreux groupes marginalisés aux prises avec des taux de pauvreté infantile et familiale plus élevés. Pour bon nombre de ces groupes, l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi, aux programmes de santé mentale, au logement et à un revenu sûr - autant de services essentiels pour échapper à la pauvreté - est inégal.

Graphique 3 : Un enfant sur six en Ontario âgé de moins de six ans vit en situation de pauvreté (144 070 sur 863 770)



Source: Statistique Canada, Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique, Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (FFT1), totalisations personnalisées. 2021.

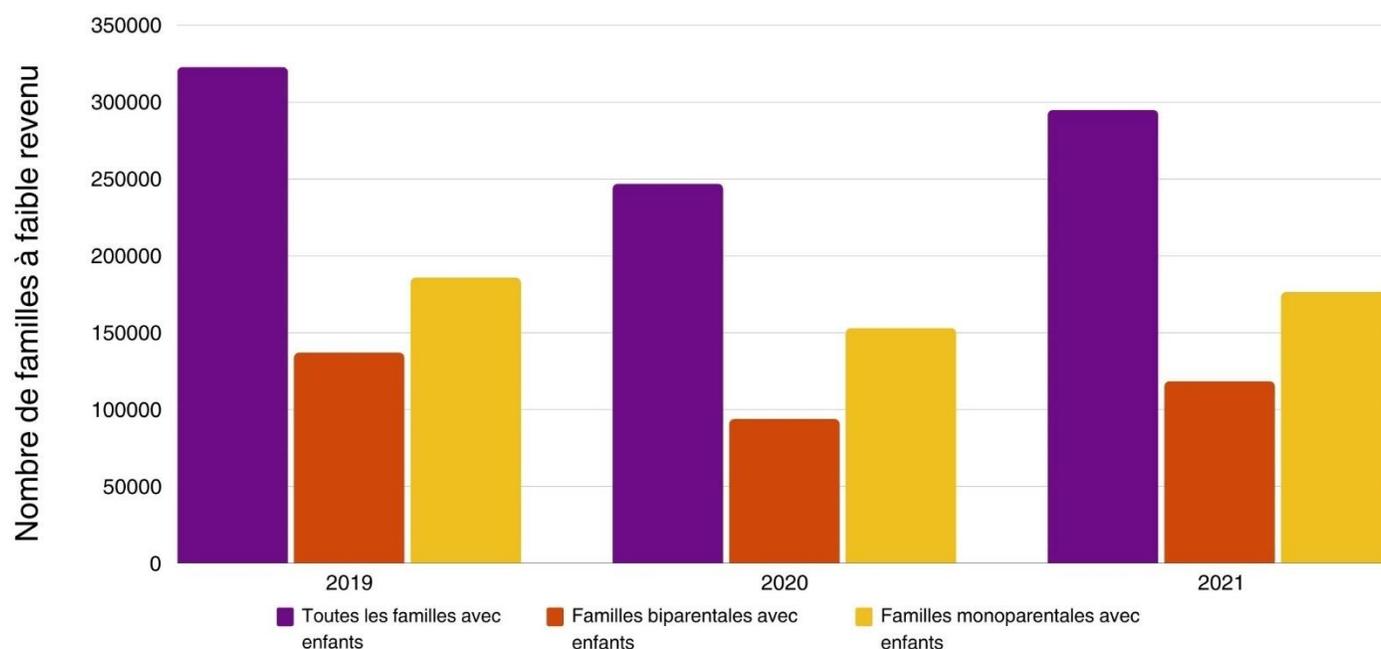
Le graphique 3 indique que 144 070 âgés de moins de 6 ans vivent en situation de pauvreté en 2021.⁷

La pauvreté des familles en Ontario

Beaucoup de familles en Ontario vivent la précarité sur une base constante. L'inflation à la hausse influence le coût du logement, de la nourriture et des soins de santé, et s'ajoute à la pénurie d'emplois et aux salaires insuffisants.

En 2021, 295 030 familles avec enfants en Ontario vivaient en situation de pauvreté.⁸ Il s'agit d'une augmentation de 48 020 familles par rapport à 2020 (graphique 4). C'est une baisse du nombre de familles pauvres avec enfants par rapport à 2019 qui s'explique en partie par les mesures de soutien au revenu mises en œuvre temporairement en 2020 en raison de la pandémie. La hausse en 2021 par rapport à 2020 reflète le caractère temporaire de ces mesures.

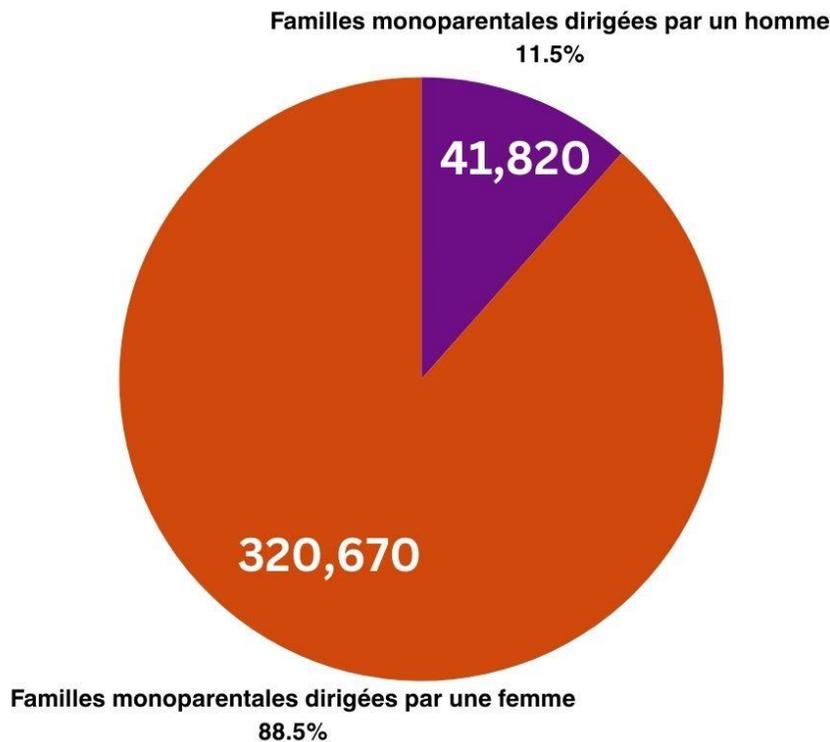
Graphique 4 : Familles avec enfants en situation de pauvreté en Ontario, 2021



Source: Statistique Canada. Tableau 11-10-0020-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - Apl), selon le type de famille et la composition de la famille, 2021. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=1110002001&request_locale=fr

L'expérience de la pauvreté diffère en fonction des types de familles. On observe que les niveaux de pauvreté sont plus élevés dans les familles monoparentales que dans les familles biparentales. 118 510 familles biparentales avec enfants en Ontario vivaient en situation de pauvreté en 2021, comparativement à 176 530 familles monoparentales.⁹

Graphique 5 : Pourcentage de familles monoparentales en Ontario



Source: Statistique Canada. Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique. FFT1, référence 23083-1149471, 2021, totalisations personnalisées.

Les familles monoparentales étaient principalement dirigées par une femme (graphique 5); leur revenu médian annuel était de 43 042 \$ tandis que le revenu médian des familles monoparentales dirigées par un homme était de 47 150 \$.¹⁰ La pauvreté touche plus durement les femmes que les hommes; ce qui peut s'expliquer par l'écart de revenu entre les hommes et les femmes, l'accès moindre à des emplois stables et à temps plein et le manque de services de garde à l'enfance universellement accessibles.

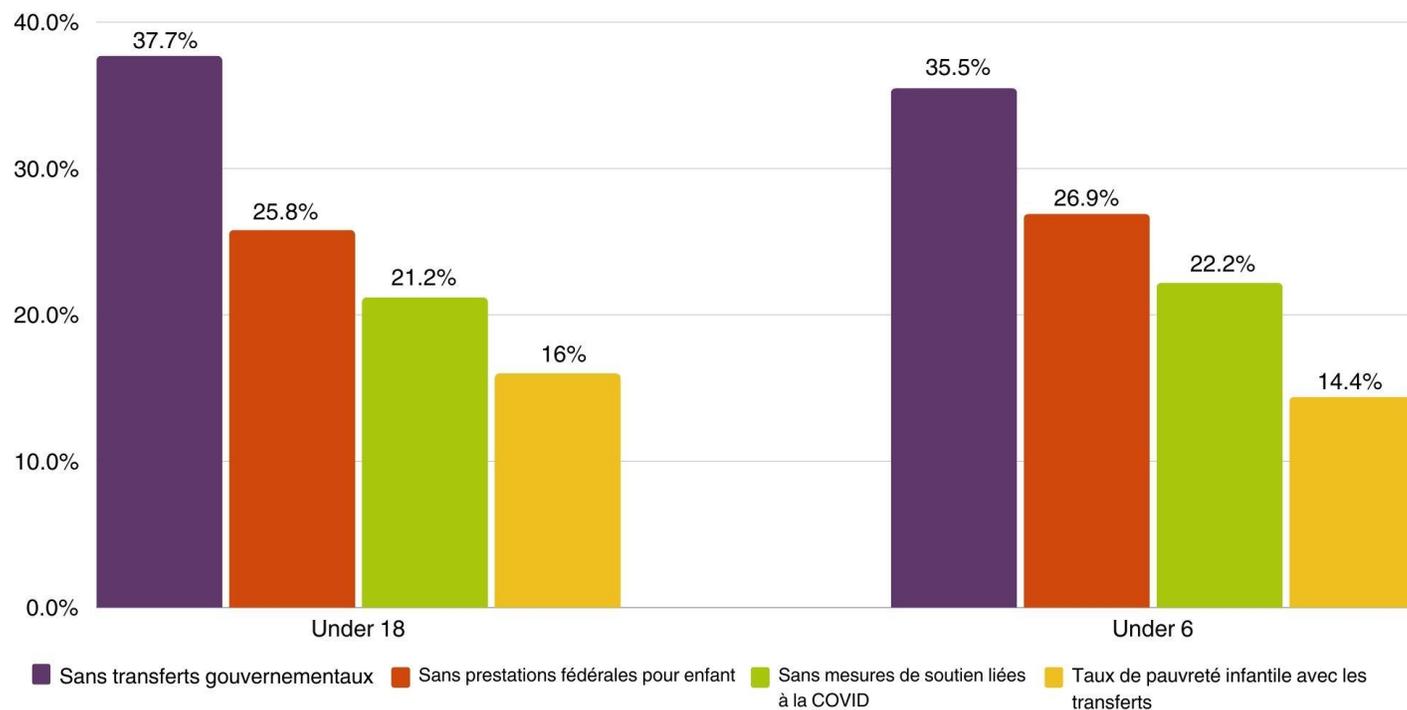
Mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles est un objectif inatteignable à moins de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui visent spécifiquement les familles monoparentales dirigées par une femme, d'éliminer l'écart salarial entre les hommes et les femmes et d'assurer l'accès égal à l'éducation, à l'emploi et aux services de garde d'enfants.

Politiques et transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux peuvent sortir les familles de la pauvreté. Les transferts gouvernementaux incluent les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux et l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), la Prestation ontarienne pour enfants (POE), la Prestation transitoire pour enfants (PTE) et la Prestation Trillium de l'Ontario (PTO), entre autres programmes.

Ces transferts permettent aux familles avec enfants de subvenir à leurs besoins essentiels en vêtement, nourriture et logement. Sans ces transferts, le nombre de familles se retrouvant sous le seuil de la pauvreté serait beaucoup plus élevé. Le graphique 6 illustre bien l'effet des transferts fédéraux sur les taux de pauvreté infantile.

Graphique 6 : L'effet des transferts gouvernementaux sur les taux de pauvreté infantile (moins de 18 ans et moins de 6 ans)



Source: Statistique Canada. Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique. Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (FFT1), totalisations personnalisées et Statistique Canada. Tableau 11-10-0018-01 Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - Apl), selon le type de famille et la composition de la famille, 2021.

Le graphique 6 met en relief l'effet considérable des transferts gouvernementaux sur les taux de pauvreté infantile. Avec les transferts gouvernementaux, le taux de pauvreté des enfants âgés de moins de 18 ans était de 16 %.¹¹ Dans le cas des enfants âgés de moins de 6 ans, il était de 14,4 %.¹² Sans transferts gouvernementaux, par exemple l'ACE, le taux de pauvreté aurait été de 37,7 % pour les enfants âgés de moins de 18 ans et de 35,5 % pour les enfants âgés de moins de 6 ans.¹³ Les prestations comme la PCU versées durant la pandémie étaient temporaires, mais elles ont eu un effet bénéfique remarquable.

L'augmentation des transferts gouvernementaux a un impact positif et direct pour sortir les familles de la pauvreté. Les crédits d'impôt, quant à eux, ne sont pas suffisants pour sortir les familles de la pauvreté, car au départ le revenu des familles à faible revenu n'est pas suffisamment élevé pour qu'elles y aient accès. Tous les ordres de gouvernement doivent s'employer à augmenter les transferts et à abolir les obstacles qui empêchent les communautés marginalisées d'avoir accès à ces programmes.

Communautés marginalisées

Les groupes marginalisés au Canada, notamment les communautés autochtones, les groupes racisés, les immigrants avec statut et sans statut, les personnes en situation de handicap et les femmes, font souvent face à des problèmes systémiques et structurels qui sont exacerbés par la pauvreté. Les

disparités économiques contribuent au manque d'éducation de qualité, de logements, de soins de santé et de perspectives d'emploi. Des pratiques discriminatoires historiques et des régimes d'aide sociale inadéquats exacerbent d'autant plus l'impact de la pauvreté sur les familles marginalisées à plus d'un égard.

Pour créer des politiques publiques efficaces de réduction et d'éradication de la pauvreté des enfants et des familles en Ontario, le gouvernement du Canada doit recueillir des données désagrégées et récentes. Il est essentiel de disposer de données désagrégées, car elles permettent mieux comprendre l'expérience de la pauvreté vécue au sein de différents groupes démographiques. En ventilant des données par catégories précises, notamment l'origine ethnique et le statut socioéconomique, les décideurs peuvent faire ressortir des problèmes uniques et s'y attaquer dans une perspective intersectionnelle et équitable. Actuellement, le Fichier des familles T1 (utilisé dans le présent rapport) ne contient pas de données sur l'identité sociale. Ces données sont recueillies dans le recensement, mais uniquement tous les cinq ans, ce qui rend difficile la compréhension et l'évaluation des obstacles individuels et collectifs auxquels font face certaines communautés en particulier. Faute de collecte de données récentes sur ce sujet, les mesures de lutte contre la pauvreté peuvent occulter les risques auxquels font face certains groupes et déboucher sur un modèle unique.

Enfants autochtones

Les taux de pauvreté des enfants autochtones en Ontario sont plus élevés que dans la population en général. Des facteurs historiques et systémiques, notamment les séquelles du colonialisme, de la discrimination et des disparités socioéconomiques, continuent de nourrir cette inégalité. Selon les données du recensement de 2021, 20,8 % des enfants autochtones âgés de moins de 18 ans en Ontario vivent en situation de pauvreté. En comparaison, le taux de pauvreté des enfants allochtones est de 11,1 %.¹⁴ Une ventilation plus fine indique qu'au sein des communautés autochtones, 24,4 % des enfants des Premières Nations, 12,5 % des enfants métis et 17,4 % des enfants inuits en Ontario vivent en situation de pauvreté.¹⁵

Même si le taux de pauvreté des enfants autochtones en Ontario (20,8 % en 2021)¹⁶ a baissé depuis le recensement de 2016 (29,5 %)¹⁷, ce pourcentage demeure disproportionné.

Il est essentiel d'adopter une approche respectueuse de la culture et fondée sur les principes de vérité et de réconciliation pour s'attaquer aux causes fondamentales de la pauvreté chez les enfants autochtones. Il faut également reconnaître l'importance de préserver l'identité culturelle des enfants et de cultiver la résilience communautaire. La collaboration entre les communautés autochtones et les décideurs est cruciale pour la mise en œuvre d'initiatives ciblées qui habilitent les familles et ouvrent la voie à l'autodétermination de tous les peuples autochtones.

Femmes

La pauvreté touche démesurément les femmes à cause, notamment, de l'écart salarial entre les hommes et les femmes, de leurs responsabilités en matière de soins et d'autres barrières systémiques comme celles qu'elles doivent franchir pour échapper à la violence. Les femmes sont surreprésentées dans les statistiques sur la pauvreté, surtout les femmes racisées, autochtones, nouvelles arrivantes, âgées, trans, en situation de handicap ou d'identités de genre diversifiées.

La charge est encore plus lourde pour les femmes des communautés marginalisées ou cheffes de familles monoparentales. La recherche sur les « pénalités de la maternité » souligne que la participation des femmes au marché du travail exacerbe le problème à cause de l'écart salarial entre les hommes et les femmes au cours de leur vie, surtout pour les femmes marginalisées qui sont surreprésentées dans les emplois à bas salaires et précaires.¹⁸ La charge des femmes cheffes de familles monoparentales est encore plus lourde lorsqu'elles doivent concilier un travail et la garde de leurs enfants, une situation qui les force bien souvent à choisir entre aller travailler ou rester à la maison pour prendre soin de leurs enfants. Les familles monoparentales dirigées par une femme sont plus susceptibles que les familles monoparentales dirigées par un homme d'avoir un besoin impératif de logement.¹⁹ Le recensement de 2021 indique que le taux de pauvreté en 2020 dans les familles monoparentales dirigées par une femme avec un enfant âgé de zéro à cinq ans était plus élevé (31,3 %) que dans tous les autres types de familles.²⁰

Des recherches menées en 2020 ont également démontré que 40 % de femmes en situation de pauvreté dans les communautés marginalisées éprouvaient des sentiments de stress, d'anxiété et de dépression et que 35 % se sentaient isolées et seules.²¹ Ajoutées à cela l'absence de mesures de soutien en santé publique et l'inexistence d'assurance-maladie complémentaire au travail - ce qui est la norme dans les milieux de travail non syndiqués - les femmes qui vivent du stress, de l'anxiété et des problèmes de santé mentale en général n'ont à peu près aucun soutien.²²

S'attaquer aux inégalités entre les hommes et les femmes et promouvoir des politiques visant l'égalité des chances est un moyen de briser le cycle de pauvreté qui afflige les femmes et leurs familles. Cela signifie d'avoir recours à une approche intersectionnelle et holistique pour analyser et comprendre les facteurs qui affectent plus particulièrement les femmes des Premières Nations, les femmes inuites et métisses, les femmes racisées et les femmes trans (entre autres). La province de l'Ontario doit reconnaître la féminisation de la pauvreté et prendre des mesures pour y mettre fin.

Les communautés racisées et immigrantes

Les enfants et les familles des communautés racisées et immigrantes en Ontario continuent de faire face à des barrières systémiques qui nuisent à l'accès à une éducation de qualité, de bons emplois et un logement adéquat.

Les personnes noires, latino-américaines, asiatiques et philippines et d'autres personnes de couleur sont plus susceptibles de se retrouver involontairement dans des emplois à temps partiel, temporaires, contractuels et précaires.²³ Parce qu'elles sont surreprésentées dans des emplois à temps partiel et temporaires, les personnes racisées sont moins susceptibles d'obtenir des avantages sociaux. Soixante-treize pour cent des travailleurs et travailleuses à temps plein ont accès à un régime d'assurance-maladie complémentaire, alors que seulement 27 % de leurs contreparties à temps partiel y ont accès.²⁴

Les données du recensement de 2021 indiquent que 15 % des enfants de groupes racisés âgés de moins de 15 ans et 19,2 % d'enfants issus de l'immigration et âgés de moins de 18 ans vivent en situation de pauvreté en Ontario.²⁵ Ce taux de pauvreté augmente selon certaines origines ethniques : c'est ainsi que 29,9 % des enfants arabes, 20,6 % des enfants coréens, 19,8 % des enfants latino-américains et 19,5 % des enfants noirs âgés de 14 ans et moins sont en situation de pauvreté.²⁶ Le manque de données ventilées empêche d'affiner l'analyse des corrélations possibles entre divers facteurs qui contribuent à la pauvreté infantile persistante.

La promotion de politiques d'inclusion efficaces, la lutte contre la discrimination et la mise en œuvre de programmes qui facilitent une meilleure intégration des nouveaux arrivants dans la société canadienne

sont des moyens pour remédier à ces problèmes. Il est essentiel de reconnaître et de mettre en valeur diversité et l'apport de ces communautés à l'Ontario pour bâtir une société plus équitable.

Les personnes qui ont des incapacités

Avoir une incapacité augmente la probabilité de vivre en situation de pauvreté. La recherche démontre qu'il existe un écart de salaire important de 21,4 % entre les personnes qui ont des incapacités et celles qui n'en ont pas.²⁷ C'est le cas autant pour les hommes (24,3 %) que pour les femmes (13,7 %).²⁸

Les programmes, comme le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), offrent du soutien aux personnes en situation de handicap. La hausse de cinq pour cent des prestations du POSPH en 2022 a effectivement aidé les particuliers et les familles, mais elle n'a pas suivi le rythme de l'inflation postpandémique de 2020.²⁹

Les personnes qui ont des incapacités sont moins susceptibles d'occuper un emploi à temps plein. Ne pas avoir d'emploi à temps plein signifie ne pas avoir d'assurance-maladie complémentaire ni de fonds de retraite et, par conséquent, d'être plus à risque de vivre en situation de pauvreté dans sa vieillesse.

Et les revenus des familles vivant en situation de handicap ont été durement touchés par l'inflation. Les gouvernements tous ordres confondus ont la responsabilité d'augmenter les transferts, que ce soit le POSPH ou la Prestation d'invalidité fédérale, afin que les familles en situation de handicap puissent bien se porter.

Recommandations

Un travail décent pour tous

- Accroître le salaire minimum à 20 \$ l'heure au minimum en Ontario. La différence entre 20 \$ et le salaire minimum actuel sortirait de nombreuses familles de la pauvreté.
- Comblent l'écart salarial entre les femmes et les hommes afin de réduire les niveaux de pauvreté chez les femmes. Les femmes cheffes de familles monoparentales, les femmes racisées, les femmes autochtones et les femmes qui ont des incapacités sont touchées de façon démesurée par la pauvreté. Il faut renforcer la loi sur l'équité salariale et rétablir et appliquer le principe du salaire égal pour un travail égal afin que tous les travailleurs et travailleuses aient un accès équitable au marché du travail et soient payés en conséquence.
- Mettre en œuvre dix (10) congés permanents de maladie rémunérés pour tous les travailleurs et travailleuses dans la province afin qu'ils puissent prendre un congé de maladie sans craindre de perdre leur revenu.

Un travail décent en Ontario - caractérisé par un salaire juste et équitable, la sécurité d'emploi et des conditions de travail adéquates - peut contribuer à réduire la pauvreté des familles. Lorsque les parents ont accès à un emploi stable et rémunéré convenablement, cela leur permet de subvenir aux besoins de leur famille, d'accéder à des ressources essentielles et d'éviter des problèmes financiers. La hausse du salaire minimum est une mesure essentielle pour éradiquer à court et à long terme la pauvreté. La hausse

du salaire minimum à 16,55 \$ l'heure en 2023 a eu un effet bénéfique considérable sur près de 1,4 million de travailleurs et travailleuses; toutefois, dans sa version actuelle, le salaire minimum est insuffisant pour soulager les effets de la pauvreté familiale.³⁰ En 2021, l'indice des prix à la consommation (IPC) avait augmenté de 3,4 % et au même moment, le coût des biens essentiels, comme la nourriture, augmentait de 4,2 %. L'équation est simple. À mesure que l'inflation et le prix des biens essentiels augmenteront sans que les salaires suivent, la pauvreté s'intensifiera.

Des recherches menées par le Workers Action Centre indiquent que les travailleurs et travailleuses de couleur de même que les travailleuses en général sont plus susceptibles d'occuper involontairement des emplois à temps partiel, temporaires et contractuels de sorte que leurs salaires sont moins élevés et qu'ils ont peu d'avantages sociaux, s'ils en ont. Soixante et onze pour cent des travailleurs et travailleuses au salaire minimum occupaient des postes dans la vente et les services, soit la vente au détail et le commerce (32 %) ou l'hébergement et l'alimentation (30 %).³¹

Les congés de maladie rémunérés sont également efficaces pour prévenir la pauvreté, car ils assurent aux travailleurs et travailleuses la stabilité financière lorsqu'ils sont malades. Cette mesure évite les pertes de salaires liées aux absences pour cause de maladie, permettant aux particuliers et aux familles de conserver leur bien-être financier. Lorsque la région de Peel a été durement touchée par la pandémie, on a constaté que 66 % des éclosions communautaires étaient survenues en milieu de travail et que 25 % des travailleurs et travailleuses s'étaient rendus au travail malgré des symptômes de la COVID-19. Ils n'avaient d'autre choix que d'aller travailler n'ayant pas de congés de maladie rémunérés et voulant s'éviter une perte de revenu qui les affecterait et nuirait à leur famille.³² Au final, les congés de maladie rémunérés aident à maintenir la main-d'œuvre en meilleure santé et réduit le risque pour les familles de sombrer dans la pauvreté à cause de la pression économique engendrée par les problèmes de santé.

En Ontario, l'application de la *Loi sur les normes d'emploi* repose sur les épaules des travailleurs et des travailleuses eux-mêmes et sur leur capacité à faire respecter leurs propres droits. Faute d'une mise en application proactive de la loi au travail, les travailleurs et travailleuses bénéficient de peu de protection lorsque leur employeur contrevient aux normes d'emploi. Et ils ont aussi peu de protection lorsqu'ils se portent eux-mêmes à la défense de leurs droits. La plupart des travailleurs et travailleuses déposent une plainte pour salaires impayés et autres infractions à la loi auprès du ministère du Travail lorsqu'ils ne sont plus au service de l'employeur. Et le personnel non syndiqué a peu de pouvoir de négociation pour assurer l'application de ses droits. Sans protection contre les renvois injustifiés, ces employés craignent beaucoup trop de perdre leur emploi s'ils revendiquent leurs droits.³³ Le gouvernement doit prendre toutes les mesures nécessaires, notamment embaucher du personnel additionnel, pour faire ce qui suit : effectuer plus d'inspections surprises sur les lieux de travail. Fixer des amendes plus élevées et significatives lorsqu'un employeur enfreint la loi. Fournir aux travailleurs et travailleuses une indemnisation complète lorsque leur employeur enfreint la loi, notamment couvrir tous les frais additionnels engagés à cause des infractions à la loi de leur employeur.

Le gouvernement de l'Ontario doit prioriser le travail décent et l'équité en milieu de travail. Prioriser le travail décent n'a pas seulement une incidence sur les familles à l'échelle de la province, mais également sur l'économie en soi. En 2018, au moment de la hausse du salaire minimum de 11,60 \$ à 14 \$, les salaires des personnes qui gagnaient plus que le salaire minimum ont également augmenté, l'inflation a diminué, les taux de chômage ont baissé et il y a eu création de plus de 130 000 nouveaux emplois à temps plein.³⁴

Répondre aux besoins des parents et renforcer les réseaux de services de garde d'enfants

- Prioriser la mise en œuvre d'une stratégie de main-d'œuvre dans le secteur des services de garde qui permet aux garderies de fonctionner au maximum de leur capacité d'accueil et qui assure au personnel une bonne formation ainsi que de meilleurs salaires et avantages sociaux.
- Fixer des tarifs abordables pour les familles, c'est-à-dire les plafonner à 10 \$/jour et adopter une grille tarifaire régressive pour les familles à faible revenu.
- Investir dans la création de places de qualité dans le secteur public et à but non lucratif et renforcer la capacité du secteur à but non lucratif d'améliorer la qualité des services.

Faute d'accès aux services de garde, les parents, surtout les mères, ne peuvent pas participer au marché du travail, limitant d'autant leur revenu potentiel et contribuant à la pauvreté. Pour être universellement accessibles, les services de garde doivent être holistiques, c'est-à-dire les frais de garde doivent être abordables, il doit y avoir une stratégie de main-d'œuvre assurant un travail décent aux éducatrices et éducateurs à la petite enfance (EPE) et la stratégie d'expansion doit être axée sur la création de places de qualité dans le secteur public et sans but lucratif.

Sans options abordables pour faire garder leurs enfants, les familles sont aux prises avec des problèmes de conciliation travail-famille et elles sont contraintes à choisir entre gagner un revenu au travail ou prendre soin de leurs enfants à la maison. L'accord bilatéral entre le Canada et l'Ontario vise à améliorer les réseaux de services de garde et à faciliter l'accès à des services de garde abordables. Cependant, les effets sur l'abordabilité peuvent varier en fonction de l'implantation des services, de facteurs régionaux et des allocations de fonds. Les frais de garde des parents sont calculés en excluant le revenu familial net imposable inférieur à 20 000 \$ et sont établis à 10 % des revenus situés 20 000 \$ et 40 000 \$ et à 30 % des revenus supérieurs à 40 000 \$.³⁵

Le budget de l'Ontario 2023 promettait de réduire les frais de garde à 10 \$ par jour en moyenne,³⁶ mais ce montant demeure inaccessible pour bon nombre de familles. Le plan gouvernemental devrait remplacer le régime actuel de subventions des frais de garde par une grille tarifaire mobile plafonnant le tarif à 10 \$ par jour par famille. D'ici à ce qu'une telle grille soit mise en place, il faut immédiatement accroître l'accès au régime en place de subventions et abolir les obstacles à l'accès, comme le temps d'attente pour une place subventionnée et les tarifs inabordables. Les programmes d'apprentissage et de garde de jeunes enfants sont jugés cruciaux pour remédier à la pauvreté infantile. Grâce à la qualité de leurs services et de leurs soins, ils procurent aux enfants multiples bienfaits et permettent à leurs parents de participer au marché du travail.³⁷

Sans stratégie de main-d'œuvre efficace pour le secteur des services de garde, les efforts en matière d'expansion d'abordabilité échoueront. Selon le ministère de l'Éducation, l'Ontario sera à court des 8 500 éducatrices/éducateurs à la petite enfance (EPE) nécessaires pour répondre à ses cibles d'expansion d'ici 2025-2026.³⁸ Une stratégie de main-d'œuvre pour être adéquate doit inclure du financement pour augmenter les salaires des EPE et du personnel éducateur non agréé, annuler les compressions au budget de la formation, prévoir la rémunération du temps de préparation, offrir un milieu de travail sain et sécuritaire et sept congés de maladie rémunérés. Ce sont notamment certaines des recommandations de la Feuille de route pour un réseau universel de services de garde à l'enfance en Ontario produite par la Coalition ontarienne pour de meilleurs services éducatifs à l'enfance et l'Association of Early Childhood Educators Ontario.³⁹

La question des services de garde de qualité s'articule autour de l'expansion et de la création de programmes publics et sans but lucratif, de la consolidation de l'infrastructure existante et de l'injection de fonds dans le secteur à but non lucratif pour renforcer sa capacité à améliorer les services. Cette stratégie doit également prioriser l'expansion du réseau dans les milieux mal desservis et les collectivités à faible revenu et elle doit être élaborée et déployée en consultation et en collaboration avec le milieu des services de garde d'enfants.⁴⁰

Logement abordable et accessible

- Accroître l'offre de logements et l'accès en créant des logements localement pour y accueillir les ménages locaux. Investir dans une nouvelle stratégie de logement pour créer des logements abordables de tous les types, assurer l'accès à du logement sécuritaire, abordable et supervisé et en prioriser l'accès aux personnes les plus dans le besoin.
- Dans le cas du gouvernement provincial, prioriser et soutenir le secteur du logement à but non lucratif et coopératif pour que les promoteurs investissent dans la construction et le développement de logements communautaires qui demeureront abordables à long terme.
- Venir en aide aux locataires pour empêcher les évictions illégales et l'élimination du contrôle des loyers et restructurer en profondeur la Commission de la location immobilière (CLI).
- Créer un système de données efficace pour les indicateurs de logement en Ontario illustrant les tendances sous-jacentes, la réalité des locataires et la situation des particuliers et des ménages dont les besoins en logement ne sont pas comblés.

Il est crucial d'assurer l'accès au logement stable, sécuritaire et de qualité pour mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles. Une pénurie de choix de logements abordables en Ontario peut entraîner une hausse du prix des logements et obliger les familles à allouer une part trop importante de leur revenu aux dépenses pour se loger. Une situation qui diminue l'argent dont elles disposent pour répondre à d'autres besoins essentiels, comme la nourriture, les soins de santé et l'éducation, et qui exacerbe la pauvreté de la famille.

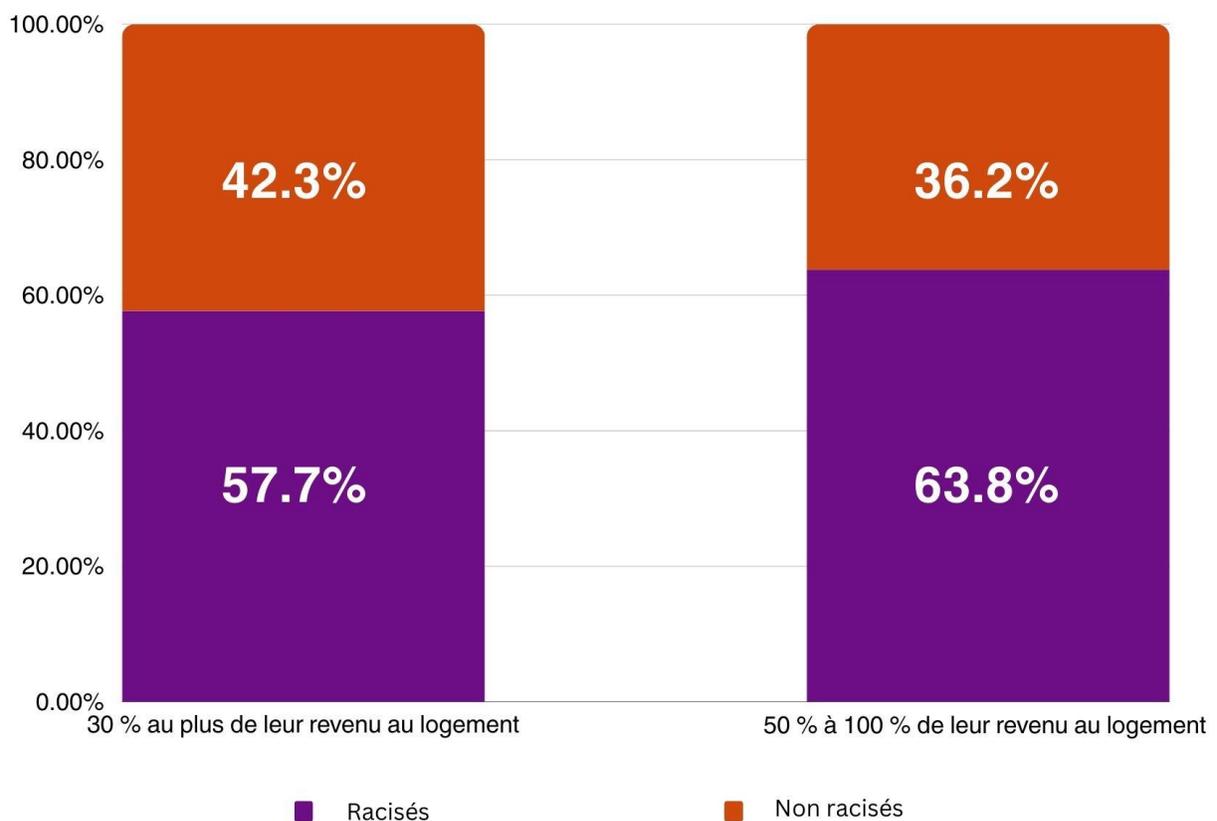
Les participants d'une étude menée récemment ont indiqué qu'à cause du niveau insuffisant des prestations d'aide sociale, des conditions de logement indésirables, de la demande élevée de logements et de la méconnaissance des services existants, beaucoup de familles risquaient de se retrouver sans-abri.⁴¹ Le manque de logements abordables et les conditions de vie inadéquates perpétuent le cycle de pauvreté en limitant la mobilité et les perspectives économiques des familles touchées. Grâce à de nouveaux investissements substantiels dans la construction de logements locatifs abordables, les familles à faible revenu et à revenu moyen auront accès à un logement abordable.

L'Ontario traverse une crise de logement telle que la location et l'acquisition sont impossibles pour de nombreuses familles. Le prix moyen d'une maison en Ontario en 2021 était de 923 000 \$ alors que le prix moyen, il y a dix ans, était de 329 000 \$. Le prix des maisons a augmenté de 180 % au cours de cette période, alors que le revenu moyen a augmenté de 38 %.⁴² Le Groupe d'étude sur le logement abordable de l'Ontario a indiqué que le coût élevé du logement excluait davantage de la propriété les groupes racisés, comme les communautés noires et autochtones.⁴³ Au Canada, les familles autochtones sont onze fois plus susceptibles que les familles allochtones d'être sans-abri ou d'avoir un besoin impératif de logement.⁴⁴ En Ontario, en 2021, 17 % de membres d'une Première Nation habitaient un logement ayant besoin de réparations majeures et 16 % vivaient dans un logement surpeuplé.⁴⁵ En 2021, 11 % des Métis en

Ontario vivaient aussi dans un logement ayant besoin de réparations majeures et 8 % vivaient dans un logement surpeuplé.⁴⁶

En 2022, quatre ménages locataires sur dix dépensaient 30 % ou plus de leur revenu total pour se loger et 15 % consacraient au logement 50 % de leur revenu total.⁴⁷ Le graphique 7 illustre cette situation. On voit qu'en 2021, 57,7 % des groupes racisés dépensaient 30 % ou plus de leur revenu pour se loger tandis que 42,3 % des groupes non racisés consacraient 30 % ou plus de leur revenu au logement.⁴⁸

Graphique 7 : Ménages avec enfants âgés de 0 à 14 ans consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement, Ontario 2021 (groupes racisés et non racisés)



Source: Statistique Canada, Recensement de la population (2021), catalogue de Statistique Canada, Tableau 98-10-0328-01 Rapport des frais de logement au revenu selon la minorité visible et le statut d'immigrant et la période d'immigration : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties Rapport des frais de logement au revenu selon la minorité visible et le statut d'immigrant et la période d'immigration: Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties

Les loyers continuent d'augmenter, mais les revenus ne suivent pas. La situation des ménages locataires survivant tant bien que mal au salaire minimum est extrêmement pénible dans les grands centres urbains de l'Ontario. À Toronto et Ottawa, les locataires doivent gagner respectivement 28 \$/h et 25 \$/h au minimum pour se payer un logement avec une chambre à coucher.⁴⁹ Comme la grande part des revenus d'une famille est consacrée au logement, il lui en reste bien peu pour répondre à ses autres besoins essentiels. Par conséquent, bon nombre de familles en Ontario doivent choisir entre payer un logement

dont le loyer augmente sans cesse ou se procurer d'autres biens essentiels, comme la nourriture, l'éducation et le transport, tous nécessaires pour échapper à la pauvreté. En 2022, en Ontario, 60 % des locataires ont dû couper dans la nourriture pour payer leur loyer et 74 % ont dû limiter d'autres dépenses pour payer leur loyer.⁵⁰

La pauvreté, ce n'est pas uniquement une question de revenu pour couvrir les dépenses de base d'un ménage, c'est aussi la capacité qu'ont les familles d'épargner. Selon une recherche menée en 2022, à cause de l'augmentation des loyers, les familles se retrouvent dans une situation financière de plus en plus précaire. En effet, si elles perdaient leur revenu demain, 65 % des familles à faible revenu ne pourraient pas payer leur loyer sur trois mois à moins de s'endetter.⁵¹

La suppression du contrôle des loyers exacerbe la crise du logement. Les logements résidentiels occupés depuis ou après le 15 novembre 2028 sont exclus du contrôle des loyers. Aussi, les logements inoccupés peuvent être loués au prix que veut bien fixer le propriétaire. Ces deux exemptions sont des facteurs qui incitent les propriétaires à se défaire de locataires occupant depuis longtemps un logement, entraînant plus d'évictions, des « rénovictions » et rendant les logements inabordables au fil du temps.⁵² Le gouvernement provincial devrait remédier à ces deux exemptions en matière de contrôle des loyers soit en les abolissant carrément soit en créant une disposition de temporisation pour restreindre la période au cours de laquelle ces logements sont à l'abri du contrôle des loyers.⁵³

Il faut se doter d'un bon système de collecte de données pour améliorer la situation en matière de logement en Ontario. Un système de données centralisé qui recueille des données désagrégées permettra aux décideurs d'apporter des réformes nécessaires et équitables pour s'assurer que tous les ménages ont accès à des choix de logement adéquats.

Sécurité du revenu

- Doubler le taux des prestations d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et voir à ce que toutes les mesures de soutien au revenu travaillent de concert pour fournir un revenu atteignant à tout le moins la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (MFRFR-ApI).
- Actualiser les règles de l'aide sociale afin que la Prestation d'invalidité du Canada (PIC) soit considérée comme un revenu non gagné entièrement exempté et ne puisse pas être déduite des autres transferts gouvernementaux comme le POSPH. La PIC doit être considérée comme un supplément de revenu et non comme une occasion de réduire les coûts sous forme de recouvrement.
- Investir pour faciliter l'accès équitable et sans entrave à l'aide sociale, notamment investir dans des services adaptés et accessibles pour stabiliser les situations de vie.
- Travailler de concert avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour assurer et accroître l'accès sans entrave de tous les enfants à l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et à la Prestation ontarienne pour enfants (POE).

Des programmes adéquats de soutien du revenu, incluant l'aide sociale et le régime d'assurance-emploi, peuvent prévenir et atténuer la pauvreté en fournissant aux familles les ressources suffisantes pour se loger et se nourrir, obtenir une éducation et se procurer des soins de santé. Les politiques qui améliorent la sécurité du revenu contribuent à une société plus équitable et peuvent améliorer le bien-être en général, notamment dans les communautés racisées où les personnes font déjà face à des barrières systémiques.

Les taux inadéquats des prestations du POSPH et d'Ontario au travail continuent de maintenir les familles en situation de pauvreté chronique. Les prestations actuelles du POSPH sont insuffisantes pour répondre aux besoins des personnes qui ont des incapacités. L'an passé, le budget de l'Ontario prévoyait 1,4 milliard de dollars pour ajuster le POSPH à l'inflation au cours des trois prochaines années.⁵⁴ Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais le montant de base était insuffisant au départ et bien en dessous du seuil de pauvreté. Selon des études récentes, à Toronto, le prix pour des aliments sains et un logement dépasse déjà de 50 % les prestations du POSPH et, dans d'autres agglomérations du grand Toronto et à Ottawa, ils dépassent de 20 à 25 % le niveau des prestations.⁵⁵ De nombreuses familles adoptent des stratégies de survie, comme le recours à l'aide alimentaire, sauter des repas et conserver son logement dont le loyer est contrôlé, afin de joindre les deux bouts, mais l'inflation rend cela de plus en plus difficile de nos jours.⁵⁶

Les prestations d'Ontario au Travail n'ont pas augmenté depuis six années consécutives et on ne voit pas de hausses à venir. Les prestations demeurent à 733 \$ par mois pour les particuliers malgré une augmentation moyenne de 6,5 % de l'inflation ces douze derniers mois.⁵⁷ Les personnes sans-abri qui vivent dans un refuge ou qui n'ont pas d'adresse fixe ne reçoivent pas la composante du logement du programme OT ou du POSPH. Elles doivent donc subsister avec des prestations moindres. Cela ne fait que perpétuer le cycle de la pauvreté. Les familles bénéficiaires d'aide sociale qui sont en situation de logement précaire ont encore plus de mal à se trouver un logement permanent et adéquat.⁵⁸

À un moment où les familles sont aux prises avec l'inflation et un coût de la vie en hausse, les prestations d'aide sociale sont de 40 à 60 % sous le seuil de pauvreté.⁵⁹ Les familles auront droit à une augmentation de la Prestation ontarienne pour enfants (POE) d'environ 8 \$ par mois par enfant.⁶⁰ L'an passé, la POE versée aux parents seuls avec un enfant bénéficiaires d'OT était de 125,75 \$ et la prestation du POSPH pour un parent seul avec un enfant était 1 127,75 \$ par mois.⁶¹ À compter de juillet 2023, la POE était de 133,91 \$ et la prestation du POSPH était de 1 135,91 \$.⁶² Malgré ces augmentations, les prestations demeurent inférieures à ce qu'il en coûte pour se nourrir, se loger et se déplacer.

Dans le contexte actuel, les personnes qui ne produisent pas de déclarations de revenus n'ont pas accès à OT ni à la POE, ce qui touche de façon disproportionnée les communautés autochtones et les personnes au statut d'immigration précaire.

Investir en santé publique

- Reconnaître et rendre compte annuellement des coûts physiques et sociaux de la pauvreté pour les particuliers, les enfants, les familles et les collectivités.
- Étendre le financement des programmes communautaires en santé mentale et bien-être pour les jeunes et offrir des programmes culturellement adaptés pour les communautés racisées, les communautés autochtones et autres communautés marginalisées.
- Améliorer les politiques publiques en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et y investir afin de s'assurer que les mesures de soutien du revenu visant les familles à faible revenu sont suffisantes, sûres et adaptables aux changements du coût de la vie.

La pauvreté des familles et des enfants en Ontario a une incidence directe sur la santé publique. Les familles en situation de pauvreté ont du mal à procurer à leurs enfants une alimentation saine, un logement sécuritaire et des soins de santé.

La pauvreté impose un énorme fardeau sur la santé des personnes ainsi que sur nos soins de santé publics. L'insécurité alimentaire des ménages est un indicateur important de la pauvreté étroitement associé à des problèmes de santé et elle s'avère un meilleur prédicteur de mauvais état de santé que ne l'est le revenu. Ces déterminants socioéconomiques influencent considérablement la santé et le bien-être des enfants. Les enfants vivant en situation de pauvreté risquent plus que les autres d'avoir des problèmes de développement et de souffrir de maladies chroniques et de problèmes de santé mentale. Le manque d'aliments nutritifs et de soins de santé exacerbe les disparités en matière de santé. En conséquence, cela constitue une charge pour le système de santé publique sous-financé qui doit faire face à une demande accrue de services.

L'insécurité alimentaire est directement liée à la pauvreté. La situation des enfants était pire en 2022 qu'au début de la pandémie. En 2022, 24,6 % des enfants vivaient dans un ménage touché par l'insécurité alimentaire, à comparer à 20,6 % en 2021 et à 22,8 % en 2020.⁶³ En 2022, 18,7 % des ménages en Ontario souffraient d'insécurité alimentaire, c'est-à-dire que l'accès de leurs membres à la nourriture était inadéquat ou incertain en raison des pressions financières subies au cours de l'année.⁶⁴ Il s'agit du pourcentage le plus élevé enregistré dans la province depuis les 17 années de suivi systématique exercé par Statistique Canada. Considérant l'augmentation incessante du coût de la vie, notamment pour la nourriture et le logement, l'insécurité alimentaire s'est assurément aggravée.

Vivre dans un ménage qui n'a pas l'argent pour se procurer suffisamment de nourriture est le signe d'une pauvreté plus grande et de privations matérielles généralisées qui vont au-delà de la nourriture. Non seulement les enfants vivant dans ces ménages sont-ils susceptibles d'avoir une alimentation de moins bonne qualité, mais ils sont aussi plus susceptibles d'avoir des problèmes de santé plus graves, voire dès la naissance. En effet, les bébés dont les parents souffrent d'insécurité alimentaire risquent davantage d'avoir besoin de soins d'urgence.⁶⁵ Lorsque l'insécurité alimentaire des ménages empire, le risque de détresse émotionnelle, de troubles de l'humeur et d'anxiété, de dépression et d'idées suicidaires chez les jeunes augmente.⁶⁶ Souffrir d'insécurité alimentaire grave et de faim très jeune dans la vie augmente les probabilités de développer de graves problèmes de santé mentale une fois adulte.⁶⁷

Même dans des ménages aux prises avec l'insécurité alimentaire où seuls les adultes disent se priver de nourriture, leurs enfants sont néanmoins plus à risque d'avoir des troubles de l'anxiété et une santé mentale plus fragile; ce qui met en relief l'importance de s'attaquer aux causes fondamentales de l'insécurité alimentaire et de sortir les familles de la pauvreté au moyen de politiques qui garantissent un revenu suffisant et sûr.⁶⁸

L'impact négatif sur la santé des enfants et des adultes se traduit par une plus grande utilisation des soins de santé et par un coût élevé. En étudiant les dossiers administratifs sur la santé pour comprendre les répercussions de l'insécurité alimentaire sur les enfants, de nouvelles recherches ont démontré que les enfants dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire étaient plus susceptibles d'avoir besoin de soigner des problèmes de santé mentale et de consommation de substances.⁶⁹ Ces enfants coûtent également plus cher au système public de santé en raison d'un nombre accru d'hospitalisations et de visites à l'urgence, de chirurgies d'un jour, de soins à domicile et de médicaments sous ordonnance.⁷⁰

La réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire devrait être une priorité pour améliorer la santé publique et soutenir la viabilité de notre système de santé. Il est possible d'éviter complètement les effets négatifs sur la santé associés à l'insécurité alimentaire en prenant des mesures qui visent précisément la réduction de la pauvreté. Le bureau de santé publique de Chatham-Kent a noté que des solutions comme les programmes alimentaires communautaires et les stratégies de gestion des déchets alimentaires

s'avèrent inefficaces pour régler l'insécurité alimentaire si elles ne s'accompagnent pas de stratégies visant à accroître et stabiliser les revenus.⁷¹ Les bureaux de santé publique de la province ont mis en relief la grande insécurité alimentaire dans leurs régions et l'inefficacité des programmes d'aide sociale pour répondre aux besoins de base, et ils ont souligné l'incapacité des programmes alimentaires communautaires et des autres sources d'approvisionnement à régler le problème.⁷² Investir dans des politiques qui accroissent le revenu des familles et leur permettent d'échapper à l'insécurité alimentaire, c'est investir dans la santé des Ontariens et Ontariennes.

Conclusion

Campagne 2000 est née d'un engagement à éradiquer la pauvreté avant l'an 2000; il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Cependant, forts de l'expérience de la pandémie, nous savons que des interventions efficaces de la part des gouvernements peuvent effectivement sortir les familles de la pauvreté. La pauvreté est un choix politique et avec des politiques publiques et des programmes d'intervention efficaces, nous pouvons faire le choix de réduire la pauvreté des enfants et des familles. À Campagne 2000, nous imaginons voir de notre vivant un Ontario sans pauvreté et un Canada sans pauvreté.

Remerciements

Campagne 2000 Ontario remercie les organismes suivants pour leur soutien financier : Ontario English Catholic Teachers' Association, Fédération des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario et United Way of Greater Toronto.

Merci beaucoup aux membres dévoués à la cause de notre comité de direction et à nos partenaires communautaires qui forment la coalition, à tous les auteurs et autrices des rapports provinciaux et territoriaux ainsi qu'à nos nombreux bénévoles et supporteurs individuels et organisationnels.

Nous tenons également à remercier les familles, les parents, les enfants, les jeunes leaders et les militantes et militants qui ont partagé avec Campagne 2000 leurs histoires personnelles et leurs réflexions.

Nous remercions également Family Service Toronto qui nous chapeaute généreusement et agit comme organisme carrefour de United Way Greater Toronto pour son appui soutenu.

Campagne 2000 est une coalition pancanadienne non partisane de plus de 120 organismes nationaux, provinciaux et communautaires engagés à travailler ensemble pour éliminer la pauvreté des enfants et des familles au Canada; plus de 70 de ces organismes sont de l'Ontario.

Rendez-vous à www.ontariocampaign2000.ca pour de plus amples renseignements et la liste de nos organismes partenaires. Pour nos publications version imprimée, composez le 416-595-9230, poste 250.

Tous droits réservés © Campagne 2000.

Ce document peut être téléchargé, distribué, cité et des passages peuvent en être extraits à condition d'en préciser fidèlement la source et de ne pas l'utiliser à des fins commerciales.

Publication : Campagne 2000 Ontario

ISBN : 978-0-9689631-8-0

Auteur : Mithilen Mathipalan de Campagne 2000

Collaborations: Chris Brillinger, Hannah Barrie, Alan Meisner, Timmie Li, Ricardo Tranjan, Randy Robinson, Trevor Manson, Carolyn Ferns, Sami Pritchard, Laura Murphy, Asif Khan, Claudia Calabro, Deena Ladd et Leila Sarangi

Graphiques : Alan Meisner, Athavarn Srikantharajah et Mithilen Mathipalan

Couverture et mise en page : Ligia Hendry et Athavarn Srikantharajah

Traduction: Jocelyne Tougas

Notes bibliographiques

¹Statistique Canada, tableau 11-10-00200-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - ApI), selon le type de famille et la composition de la famille.

² Statistique Canada. Guide de référence technique pour les estimations annuelles du revenu des familles de recensement, des particuliers et des aînés. Fichier des familles T1, estimations finales, 2021.

³Statistique Canada, tableau 11-10-0018-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - ApI), selon le type de famille et la composition de la famille.

⁴Statistique Canada, tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique

⁵Statistique Canada, tableau 11-10-0018-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - ApI), selon le type de famille et la composition de la famille.

⁶Idem.

⁷Statistique Canada, Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique. Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichiers des familles T1), totalisations personnalisées, 2021.

⁸Statistique Canada, tableau 11-10-0020-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - ApI), selon le type de famille et la composition de la famille.

⁹ Idem.

¹⁰ Statistique Canada, Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique. Tableau 6, par déciles en fonction du revenu marchand et total des familles après impôt pour les familles du recensement avec enfants, Canada, 2021, totalisations personnalisées.

¹¹Statistique Canada, tableau 11-10-0018-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - ApI), selon le type de famille et la composition de la famille.

¹³ Idem.

¹⁴Statistique Canada, recensement de la population (2021), catalogue no 98-500-X2021009.

¹⁵ Idem.

¹⁶ Idem.

¹⁷Statistique Canada, recensement de la population (2016), catalogue no 98-400-X2016173

¹⁸Fondation canadienne des femmes; Centre canadien de politiques alternatives; Réseau d'OSBL de l'Ontario; Faraday, f. (2020). *Resetting Normal: Women, Decent Work and Canada's Fractured Care Economy*. Available at <https://digitalcommons.osgoode.yorku.ca/reports/215>.

¹⁹ Women's National Housing & Homelessness Network, Women & Girls' Homelessness in Canada. Source: <https://womenshomelessness.ca/women-girls-homelessness-in-canada/>.

²⁰Statistique Canada, recensement de la population (2021), catalogue no 98-200-X2021009.

-
- ²¹Fondation canadienne des femmes; Centre canadien de politiques alternatives; Réseau d'OSBL de l'Ontario; Faraday, f. (2020). *Resetting Normal: Women, Decent Work and Canada's Fractured Care Economy*. Source: <https://digitalcommons.osgoode.yorku.ca/reports/215>.
- ²² Idem.
- ²³ Workers' Action Centre (2022). *From the Frontlines: An Urgent Agenda for Decent Work*. Source: workersactioncentre.org.
- ²⁴ Idem.
- ²⁵ Statistique Canada, recensement de la population (2021), catalogue no 98-500-X2021006.
- ²⁶ Idem.
- ²⁷ McDiarmid, C. (2023). *Écart salarial entre les personnes ayant une incapacité et les personnes sans incapacité, 2019*. Rapports sur l'incapacité et l'accessibilité au Canada Statistique Canada. Catalogue no. 89-654-X2023002.
- ²⁸ Idem.
- ²⁹ Ferdosi, M., Graefe, P., Lewchuk, W., Ross, S. (2023). *Not Back to Normal: Social Assistance in Post- Pandemic Ontario*. Covid Economic and Social Effects Study. McMaster University. Source: <http://hdl.handle.net/11375/28922>.
- ³⁰ Workers' Action Centre (2023). *Ontario Minimum Wage Becomes \$16.55 but its Time for \$20*. Source: <https://workersactioncentre.org/wp-content/uploads/2023/09/Ontario-Minimum-Wage-Media-Backgrounder-Oct-2023.pdf>
- ³¹ Idem.
- ³² Decent Work and Health Network (2022). *Prescription for a healthy pandemic recovery: Decent work for all*. Source: https://www.decentworkandhealth.org/endorse_report.
- ³³ Justice for Workers Decent Work for All. (2022). *Justice for Workers Means Racial Justice*. Source: https://assets.nationbuilder.com/decentworkknow/pages/2483/attachments/original/1647549992/J4W_Racial_Justice_Report.pdf?1647549992
- ³⁴ Workers' Action Centre (2022). *From the Frontlines: An Urgent Agenda for Decent Work*. Source: workersactioncentre.org.
- ³⁵ Varmuza, P., White, L. A., et Perlman, M. (2022). Ontario's child-care agreement is poised to fail low-income children and families. La Presse canadienne. Source <https://theconversation.com/ontarios-child-care-agreement-is-poised-to-fail-low-income-children-and-families-185113>
- ³⁶ Gouvernement of Ontario (2023). *Bâtir un Ontario fort : Budget de l'Ontario 2023*.
- ³⁷ Childcare Resource and Research Unit (2011). *Child poverty and early learning and child care in Canada*. Source: childcarecanada.org.
- ³⁸ Association of Early Childhood Educators Ontario (2023). Soumission de l'AECEO lors des consultations sur le budget de l'Ontario de 2023.
- ³⁹ Idem.
- ⁴⁰ Idem.
- ⁴¹ Idem.
- ⁴² Groupe d'étude sur le logement abordable de l'Ontario (2022). *Rapport du Groupe d'étude sur le logement abordable* Source: <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-du-groupe-detude-sur-le-logement-abordable>.
- ⁴³ Idem.
- ⁴⁴ Idem.

⁴⁵ Statistique Canada (2022). *Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021 Faits saillants*. Source: <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021007/98-200-x2021007-fra.cfm>

⁴⁶ Idem.

⁴⁷ Statistique Canada (2022). *Besoins impérieux en matière de logement selon le mode d'occupation incluant la présence de paiements hypothécaires et le logement subventionné : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement* Source:

https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810024701&request_locale=fr

Besoins impérieux en matière de logement selon le mode d'occupation incluant la présence de paiements hypothécaires et le logement subventionné : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement.

⁴⁸ Statistique Canada, Recensement de la population (2021), catalogue no 98-200-X2021009.

⁴⁹ Advocacy Centre for Tenants Ontario (2023). *Housing Hardship: How Ontario's Renters Struggle to Keep a Roof Overhead*. Source: <https://www.acto.ca/documents/housing-hardship-how-ontarios-renters-struggle-to-keep-a-roof-overhead/>.

⁵⁰ Advocacy Centre for Tenants Ontario (2022). "A new poll shows the majority of Ontario renters are having to choose between food and paying their rents. When it comes to housing affordability, this province is on fire."

Source: <https://www.acto.ca/a-new-poll-shows-the-majority-of-ontario-renters-are-having-to-choose-between-food-and-paying-their-rents-when-it-comes-to-housing-affordability-this-province-is-on-fire/>.

⁵¹ Idem.

⁵² Advocacy Centre for Tenants Ontario (2023). *Housing Hardship: How Ontario's Renters Struggle to Keep a Roof Overhead*. Source: HousingHardship_ACTO_June_2023.

⁵³ Idem.

⁵⁴ Gouvernement de l'Ontario (2023). *Bâtir un Ontario fort: Budget de l'Ontario 2023*.

⁵⁵ Ferdosi, M., Graefe, P., Lewchuk, W., Ross, S. (2023). *Not Back to Normal: Social Assistance in Post-Pandemic Ontario*. McMaster University. Not Back to Normal Report September 2023 FINAL (mcmaster.ca).

⁵⁶ Idem.

⁵⁷ Income Security Advocacy Centre (2023). *Ontario Budget 2023 : Designed to Balance the Books on the Backs of Ontario's Poorest During a Worsening Affordability Crisis*.

⁵⁸ Broadbent, A. & McIsaac, E. (2023). *Governments should see social assistance as a solution, not a problem*.

Les gouvernements devraient considérer l'aide sociale comme une solution et non comme un problème. Source: [maytree.com](https://www.maytree.com).

⁵⁹ Income Security Advocacy Centre (2023). *Ontario Budget 2023 : Designed to Balance the Books on the Backs of Ontario's Poorest During a Worsening Affordability Crisis*.

⁶⁰ Income Security Advocacy Centre (2023). *OW & ODSP Rates and Ontario Child Benefit*. Source: [incomesecurity.org](https://www.incomesecurity.org).

⁶¹ Idem.

⁶² Idem.

⁶³ PROOF University of Toronto (2023). *New Data on Household Food Insecurity 2022*. Université de Toronto.

Source; [utoronto.ca](https://www.utoronto.ca).

-
- ⁶⁴ Li T, Fafard St-Germain AA, Tarasuk V. (2023) Household food insecurity in Canada, 2022. Toronto: Étude visant à déterminer les interventions en matière de politiques pour réduire l'insécurité alimentaire dans les foyers. (PROOF). Source: <https://proof.utoronto.ca/>
- ⁶⁵ Tarasuk V, Gundersen C, Wang X, et col. En Ontario au Canada, il existe une corrélation positive entre l'insécurité alimentaire de la mère et des troubles de l'humeur postpartum. *J Nutr.* 2020;150(11):3033-40. <https://doi.org/10.1093/jn/nxaa240>
- ⁶⁶ Men F, Elgar F, Tarasuk V. L'insécurité alimentaire est associée à des problèmes de santé mentale chez les jeunes Canadiens. *Journal of Epidemiology and Community Health.* 2021;75(8):741-8. <https://doi.org/10.1136/jech-2020-216149>
- ⁶⁷ McIntyre L, Wu X, Kwok C, et col. The pervasive effect of youth self-report of hunger on depression over 6 years of follow up. *Soc Psychiatry Psychiatr Epidemiol.* 2017;52:537-47. <https://doi.org/10.1007/s00127-017-1361-5>
- ⁶⁸ Ovenell M, Da Silva MA, Elgar FJ. Shielding children from food insecurity and its association with mental health and well-being in Canadian households. *Can J Public Health.* 2022. <https://doi.org/10.17269/s41997-021-00597-2>
- ⁶⁹ Clemens, K.K., Le, B., Anderson, K.K. et al. The association between household food insecurity and healthcare costs among Canadian children. *Can J Public Health* (2023). <https://doi.org/10.17269/s41997-023-00812-2>
- ⁷⁰ Clemens, K.K., Le, B., Anderson, K.K. et col. The association between household food insecurity and healthcare costs among Canadian children. *Can J Public Health* (2023). <https://doi.org/10.17269/s41997-023-00812-2>
- ⁷¹ Chatham-Kent Public Health (2022). *Food Insecurity in Chatham-Kent*. Food Insecurity in Chatham-Kent | CK Public Health (ckphu.com).
- ⁷² Chatham-Kent Public Health. (2023). Food Insecurity in Chatham-Kent 2022. Food Insecurity in Chatham-Kent | CK Public Health <https://ckphu.com/wp-content/uploads/2023/03/Food-Insecurity-in-Chatham-Kent-Report-Final-1.pdf>
- Northwestern Health Unit. (2023). The Real Cost of Eating Well in Northwestern Ontario. <https://www.nwhu.on.ca/our-services/eating-and-nutrition/food-insecurity-and-the-nutritious-food-basket/>
- North Bay Parry Sound District Health Unit. (2023). The Cost of Eating Well. <https://www.myhealthunit.ca/en/health-topics/food-insecurity.aspx>
- Huron Perth Public Health (2023). The Real Cost of Eating: Food Insecurity in Huron and Perth. https://www.hpph.ca/en/partners-and-professionals/resources/Documents/HPPH-cost-of-eating-report_2023.pdf